



Du 15 septembre au 29 décembre 2011

**Débat public
Aqua Domitia**

Réunion territoriale de Lieuran-lès-Béziers

Maillon Biterrois

8 décembre 2011

cndp
Commission particulière
du débat public
Aqua Domitia



Programme



Philippe Marzolf, CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(10')
Christian Bouillé, Région Languedoc-Roussillon et Eric Belluau, BRL	(20')
Echanges avec le public	(60')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u>	
Henri Cabanel, Conseil général de l'Hérault	
Henri Cavalier et Pierre Colin, Chambre d'agriculture de l'Hérault	
Claude Calas, SMETA	





Le débat public La saisine de la CNDP

BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia, a saisi la CNDP le 29 décembre 2010, le volume du transfert d'eau inter-bassins étant supérieur à 1m³/seconde

La Commission nationale du débat public (CNDP), chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'infrastructures » :

- A décidé le 2 février 2011 d'organiser un débat public sur ce projet
- A nommé le président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP), pour organiser le débat en toute indépendance et neutralité



Le débat public : objectifs et suites



Objectifs

Permettre au public :

- De s'informer sur le projet
- D'obtenir des réponses à ses questions
- De donner son avis sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques

Suites

- Dans les 2 mois qui suivent le débat, la CPDP et la CNDP publient respectivement un compte rendu puis un bilan du débat
- Dans les 3 mois qui suivent ces publications, le maître d'ouvrage rend publique sa décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet (maintien, modifications, abandon)



Le débat public : ses principes

- **Transparence** : toutes les informations sont mises à la disposition du public
- **Equivalence** : toutes les personnes concernées peuvent exprimer leur point de vue
- **Argumentation** : toutes les opinions exprimées doivent être argumentées



Les documents du débat élaborés



Par la CPDP

- Le journal du débat (7500 exemplaires) : 3 numéros, le 1^{er} avec carte T
- Un dépliant en 3 volets (80 000 exemplaires), distribué dans les mairies et sur les lieux de passage des communes accueillant les réunions
- Un site internet avec tous les documents utiles au débat, les questions et les avis exprimés
- Une lettre d'information périodique

Par le maître d'ouvrage

- Son dossier (120 pages) et sa synthèse (8 pages)
- Les études déjà réalisées



Les contributions en cours de débat

- Tous les avis, contributions écrites et audiovisuelles ainsi que les délibérations sont rendus publics
- Les cahiers d'acteurs retenus par la CPDP sont publiés et diffusés sur support papier (contributions écrites de maximum 12000 signes sur 4 pages, répondant aux questions du débat)
- Les études et documents complémentaires sont également publiés





Le site internet www.debatpublic-aquadomitia.org

Conçu pour favoriser la participation au débat, il offre :

- L'accès aux informations et documents
- L'accès au système Questions/réponses
- Des espaces de discussion thématiques et territoriaux
- La diffusion en direct de 7 réunions (ouverture, 5 réunions thématiques, clôture)
- Des interviews vidéo des participants qui souhaitent donner leur avis.





13 réunions publiques

Une réunion d'ouverture

5 réunions thématiques

6 réunions territoriales

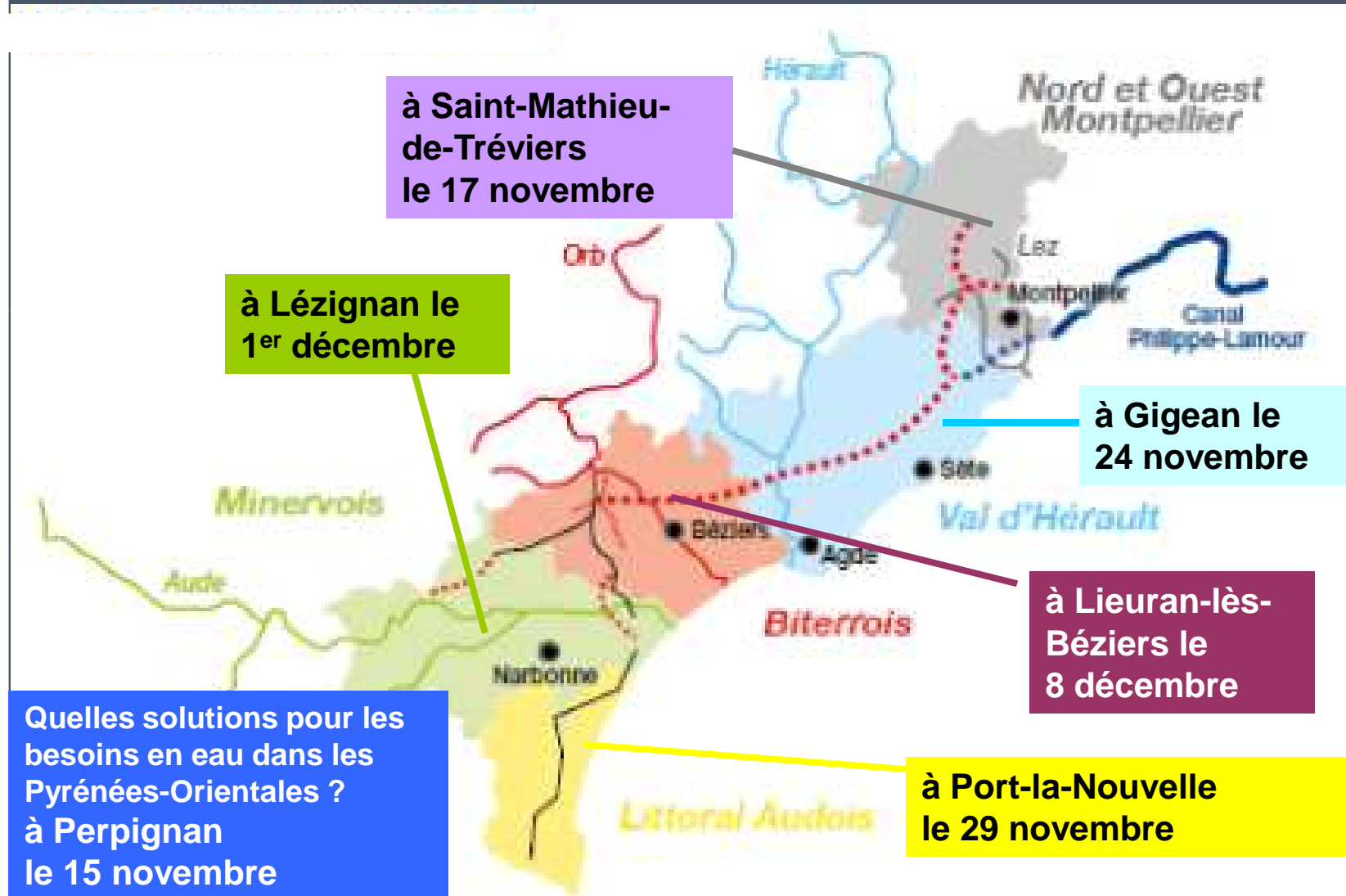
Une réunion de clôture

Les réunions, ouvertes à tous, se tiennent de **18h à 21h**
dans 11 villes de la région



Les six réunions territoriales

Elles permettront aux habitants et aux acteurs de débattre de chacun des maillons du projet :



Les questions auxquelles le débat doit permettre de répondre :

(définies après rencontres avec les acteurs et consultation sur Internet)

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ?
- Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?





Merci de votre attention

**Commission particulière du débat public sur le
Projet Aqua Domitia**

La Coupole Sud - 329 rue Léon Blum – Montpellier

tél : 04 99 54 96 80 - fax : 04 99 54 96 85

contact@debatpublic-aquadomitia.org

www.debatpublic-aquadomitia.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Aqua Domitia



Programme



Philippe Marzolf, CPDP	(10')
Film de présentation du projet, BRL	(5')
Enseignements à mi-parcours du débat public, par les membres de la CPDP	(15')
Echanges avec le public	(10')
Christian Bouillé, Région Languedoc-Roussillon et Eric Belluau, BRL	(20')
Echanges avec le public	(60')
<u>Interventions (intercalées entre les échanges avec le public) :</u>	
Henri Cabanel, Conseil général de l'Hérault	
Henri Cavalier et Pierre Colin, Chambre d'agriculture de l'Hérault	
Claude Calas, SMETA	

